



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 4 – JUIN 2025

Siège social et administratif : Maison des Sports 190 rue Isatis 31670 Labège

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPTES RENDUS

Réunion du 25 juin 2025

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - SANS Brigitte - ESCANDE Graziella - OLIVIER Sylvie - Sournac Angélique
Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - PINAUD Alain - RICARD Francis - LANOTTE Joël -
NEVEU Raymond - GES Jean-Christian - CORBI Paul - HUGUET Patrick - PINEL Claude - DUARTE
José - LOPES D'ANDRADE Charles - DUCASSE Gilbert

Absents excusés :

Mme : FOURNES Emilie
Mrs : HERNANDEZ Patrick, DEBEZI Frédéric, AZEMA Alain

Absent :

Mme : GONCALVES Caroline

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à tous.

Je vous remercie de vous être rendus disponibles ce soir.

Nous allons faire le bilan des derniers championnats départementaux, des championnats d'Occitanie et celui du premier championnat de France à PONTORSON.

Nous validerons le bilan de l'enquête sur les CZC, qui a connu un succès mitigé, avec un peu moins de 50% des clubs qui ont répondu. Parmi ces clubs, un d'entre eux a cru bon d'écrire à la FFPJP et au ministère des sports pour dénoncer le non accès à tous les clubs au CDC.

Nous avons dû avec Francis donner une explication détaillée de notre fonctionnement et les raisons pour lesquelles il est en place. Nous avons reçu la réponse de la FFPJP, qui valide ce fonctionnement et ne donne pas suite à la demande formulée. J'en prends acte. Je note également que la très grande majorité des clubs souhaite garder nos CZC, ce qui est plutôt rassurant.

Autre sujet qui me préoccupe, c'est celui des concours sauvages qui malgré nos rappels continuent de temps en temps à faire parler d'eux. Le dernier en date va conduire un président de club en commission de discipline. Je rappelle une fois de plus que les responsables de district doivent être sollicités pour des manifestations qui ne sont pas au calendrier. Hormis la période hivernale, ou les clubs peuvent faire des rassemblements autorisés, aucun autre pseudo concours n'est autorisé dans ce département. Celui qui s'est tenu fin mai à Pointis de Rivière a débouché sur des incivilités, ce qui est d'autant plus regrettable, et comble de tout, le président de la fédération en a été informé.

Au sujet des concours, l'information importante qui est venu du comité directeur de la FFPJP, est qu'à partir de 2026, toute compétition sans arbitre ne sera pas officialisée. Pas de point pour les joueurs. Il va être de notre devoir d'être plus vigilant avant de valider notre calendrier. Notamment sur les concours spéciaux, genre 24h ou autre formule disparate. L'ordre du jour est chargé, donc mettons-nous au travail. Merci à vous.

1) **ADMINISTRATIF**

a) **Approbation de la réunion du Comité Directeur du 25 avril 2025**

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) **Point sur le compte-rendu du dernier comité directeur FFPJP**

Suite à la décision de ne pas valider les résultats de concours sans arbitre à compter de 2026, nous devons clarifier les règles de responsabilité pour ces compétitions. Raymond LE MANACH enverra un courrier à la FFPJP (secrétariat administratif), pour avoir des éclaircissements.

A partir de 2026, seuls des BF1 pourront coacher les équipes qualifiées aux championnats de France.

c) **Vie des districts**

Raymond LE MANACH prend la parole :

1 - District Sud : La base de données pour la chancellerie n'est pas à jour, peut-on y remédier ?

Réponse : Valérie l'a mise à jour.

2 - District Ouest : L'article 36 du règlement administratif et sportif précise qu'à partir du 1er janvier 2026 seul un encadrant d'équipe dûment diplômé pourra prendre place sur la chaise lors des championnats.

Doit-on tous passer le BF1 ?

Réponse : L'article 36 imposera en effet un encadrant diplômé sur la chaise. Les élus ne pourront donc plus le faire, sauf s'ils le sont ou s'ils le deviennent ! Nous devons donc désigner des accompagnants diplômés, sans que l'on soit d'accord avec cette décision. Nous devons toutefois désigner un élu pour la partie logistique.

3 - District Nord : Lors de la seconde journée de CDC provençal, Rieumes n'a pas respecté les obligations du règlement intérieur, à savoir, proposer une restauration sur place à 18 € ou dans un restaurant proche à 20 € par personne. Ils ont proposé une restauration à 27.50 € par personne.

Nous avons dû batailler avec St Alban organisateur de la 3eme journée du 22 juin pour qu'il respecte cette réglementation.

Quelles seront les sanctions prises à l'encontre des clubs qui ne respectent pas le règlement ?

Si nous ne sanctionnons pas, alors autant enlever l'obligation de restauration.

Réponse : En effet, je pense que c'est un réel problème. Doit-on aller jusqu'à sanctionner et comment ? Je vais déjà faire un rappel écrit pour commencer. Il faut garder en mémoire qu'en JP, très

peu de clubs peuvent recevoir, et qu'il est difficile d'imaginer de sanctionner un club qui accepte une réception, mais qui ne peut pas assurer de restauration.

4 - District Est :

1-Suite à l'enquête sur les CZC, il a été décidé d'alterner samedi et dimanche. Pourra-t-on le faire dès 2025 et donc modifier rapidement le calendrier ?

Réponse : Non, nous ne mettrons en pratique les modifications issues de la consultation qu'à partir de 2026, hormis celle qui impacte directement le classement.

2-Est-ce qu'on pourrait mettre deux semaines d'écart entre les deux tours des qualificatifs du trophée départemental, afin de faciliter les inscriptions à l'avance.

Réponse : Nous ferons le maximum pour mettre deux semaines entre les deux tours, si le calendrier le permet.

5 - Intervention de Brigitte SANS :

Mme SANS signale un abus observé lors d'une délégation au CDC Provençal : des joueurs consommaient de l'alcool dès 11h30, alors que les parties n'étaient pas terminées. L'apéritif semblait offert, mais les conditions laissent penser à une vente déguisée. Ce comportement a été jugé inapproprié et contraire aux règlements.

Réponse :

- L'alcool, autre que ce qui est autorisé en catégorie 3 est interdit .
- Un apéritif peut être servi à table, après la fin des jeux, dans un cadre strictement encadré.
- La vente ou l'offre d'alcool en libre-service avant ou pendant les parties est proscrite.

d) CR de la commission de discipline (affaire déportée)

Raymond LE MANACH prend la parole :

Une commission de discipline a été exceptionnellement traitée par le comité du CD31, à la demande de la Fédération, car le département d'origine (65) a refusé de juger l'affaire.

Motif : la présidente du CD65 étant impliquée, le traitement local présentait un risque de conflit d'intérêts.

La Fédération a donc transféré la compétence au CD31, comme le permet la procédure.

Il s'agit d'un cas isolé, traité sans la présence du mis en cause.

e) Validation des décisions du bureau directeur

Raymond LE MANACH prend la parole :

➤ Le siège du comité

Les locaux actuellement occupés depuis un an et demi ont été vendus. Il faudra les quitter d'ici fin septembre 2026. Deux options étaient envisagées : continuer la location ou acheter des bureaux.

Le bureau directeur a décidé à l'unanimité d'opter pour l'achat de bureaux.

Le budget alloué ne devra pas dépasser 250 000 €, pour une surface minimale comprise entre 95 m² et 100 m². La localisation des futurs bureaux sera déterminée en fonction des opportunités immobilières disponibles, des prix proposés et des offres des professionnels spécialisés.

Une majoration de 2 € sur la licence 2026 sera proposée, afin de contribuer au financement du crédit d'acquisition.

Question posée par Mme ESCANDE : La construction d'un bâtiment est-elle envisageable ?

Réponse de Mr LE MANACH : Cette option n'est pas retenue, car le délai est trop court et le projet serait trop engageant financièrement.

La décision prise par le bureau directeur est soumise au vote des membres présents du comité directeur.

Résultat du vote avec 17 membres élus présents :

Oui : 17 Non : 0 Abstention : 0

L'option d'achat est approuvée à l'unanimité par les membres du comité directeur présents.

Une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le dimanche 21 septembre à 10h00 (dans un lieu à définir) afin de soumettre au vote des clubs :

- La décision d'acquisition des futurs locaux,
- La proposition de financement liée à cet achat.

Afin de préparer l'Assemblée Générale Extraordinaire, Francis RICARD et Raymond LE MANACH participeront aux réunions organisées dans chaque district aux dates suivantes :

- Vendredi 5 septembre (soir) : District Est,
- Samedi 6 septembre (matin) : District Centre,
- Vendredi 12 septembre (soir) : District Ouest,
- Samedi 13 septembre (matin) : District Sud.

Une réunion sera également prévue dans la semaine du 9 au 13 septembre pour le District Nord.

Une convocation commune sera envoyée à l'ensemble des clubs, expliquant clairement les objectifs de ces réunions préparatoires. La mobilisation de tous les élus de chaque district est fortement souhaitée.

Des demandes de subvention seront déposées auprès du Conseil départemental, afin de soutenir le financement de l'acquisition des bureaux. Des démarches formelles (courriers officiels, prises de contact avec les élus) seront entreprises pour attester de l'engagement dans cette action. Par ailleurs, une requête sera formulée en vue de l'attribution éventuelle de locaux vacants appartenant au Conseil départemental, représentant la seule possibilité de soutien direct non financier.

➤ Le trophée des Villes

Le deuxième point soumis à validation concerne la participation du CD31 au prochain Trophée des Villes. Historiquement, c'est le comité départemental qui prend en charge l'organisation et les frais.

Un rappel a été fait : le CD31 n'a pas participé à l'édition précédente en raison d'un changement de format imposé par l'organisateur en 2023 (passage de 32 à 40 villes, jeunes peu sollicités, format jugé incohérent). Cette décision avait été votée en comité directeur.

Pour 2025, le bureau directeur considère qu'un retour n'est pas envisageable :

- Absence d'un comité de sélection cette année
- Pas de préparation suffisante ni de suivi des jeunes talents
- Difficulté à identifier des joueurs de moins de 22 ans ayant le niveau requis pour cette compétition (les profils existants sont soit inactifs, soit en instance de quitter le département),
- Nécessité d'une organisation rigoureuse (suivi sur la saison).

Le comité acte donc le non-engagement en 2025, mais prévoit une préparation en vue d'une participation en 2026, à condition que :

- Le format de 32 villes soit maintenu
- Un jeune de moins de 22 ans apte soit identifié

- Le comité de sélection soit réactivé.

Cette décision a été validée à l'unanimité par le comité directeur.

2) **SPORTIF**

f) Bilan des championnats HG depuis le 25 avril

- Triplettes jeu provençal à Fenouillet, déléguées Angélique SOURNAC et Graziella ESCANDE
Le week-end s'est globalement bien déroulé, avec une bonne organisation assurée par le club de Fenouillet. Cependant, quelques difficultés ont été rencontrées le samedi, principalement liées à la conformité des tenues. Nous avons fait des remarques, mais cela a été un peu délicat à gérer. Par ailleurs, des inondations sur certains terrains ont nécessité des ajustements pour permettre le bon déroulement des parties. Le dimanche s'est déroulé sans accroc : les tenues étaient conformes. La restauration, assurée par le club de Fenouillet, a été très satisfaisante. Les journées ont été longues, jusqu'à minuit le samedi, et 21h le dimanche, mais riches en belles parties.
- Trophée départemental doublettes jeunes à Mazères, délégué Alain AZEMA (bilan présenté par Raymond NEVEU en l'absence d'Alain AZEMA)
La participation au challenge jeunes a été très satisfaisante, nettement supérieure à celle observée lors d'autres événements, notamment si l'on considère le nombre de licenciés : environ la moitié y ont pris part.
L'organisation a été jugée correcte, avec une forte implication des familles.
Malgré quelques contraintes liées à la météo, l'ensemble de la compétition s'est déroulé dans de bonnes conditions, en présence d'arbitres, et avec des jeunes particulièrement motivés.
- Triplettes seniors à Colomiers, délégués : Raymond NEVEU et Sylvie OLIVIER
L'organisation a globalement été satisfaisante. Malgré une rupture temporaire de frites en soirée (vers 21h30), le club a réagi efficacement. Toutefois, quelques manquements ont été relevés concernant les tenues vestimentaires des joueurs (ex. : short non conforme, vêtements non homogènes), en particulier sous prétexte de mauvais temps (pluie, froid). La météo a également perturbé le bon déroulement mais le championnat est jugé satisfaisant dans l'ensemble.
- Triplettes féminines à Aspet, déléguée Evelynne BAPTISTE
Organisation globalement très satisfaisante dans l'ensemble.
Seul bémol : la pluie du dimanche, qui a provoqué l'inondation des terrains, obligeant à déplacer les parties. Hormis cet incident météo, rien à signaler. Bonne restauration.
- Triplettes mixtes à Beauzelle, délégué Joël LANOTTE
Le club de Beauzelle a déployé tous les efforts nécessaires pour organiser le championnat, en traçant 64 terrains réglementaires malgré un espace limité (peu de passages pour le public, terrains très rapprochés).
L'éclairage s'est révélé insuffisant pour des matchs en soirée.
Le dimanche, un orage a interrompu les parties à 9h15. Les quarts de finale ont été déplacés en intérieur, ce qui a suscité des critiques, surtout de la part des équipes éliminées. Le reste des rencontres s'est ensuite déroulé à l'extérieur sous le soleil. Un point fort remarquable : la cérémonie de remise des prix, exemplaire tant sur le plan de l'organisation que de la convivialité, a été unanimement saluée. Le club a su valoriser ce moment grâce à la présence d'élus, une mise en scène soignée et un apéritif de qualité. Beauzelle s'impose ainsi comme une référence dans ce domaine.
En conclusion, l'organisation a été globalement très appréciée, même si les contraintes liées aux infrastructures rendent ce site peu adapté à une compétition d'une telle envergure.

- Doublettes seniors à Revel, déléguée Evelyne BAPTISTE

Les terrains étaient adaptés et l'organisation fluide, sans problème notable. L'accueil a été apprécié.

L'organisation efficace, sans aucun incident à signaler.

Un point important souligné est la présence de l'animateur Jérôme PANISI, dont l'intervention est jugée bénéfique pour l'ambiance et le bon déroulement des compétitions. Son animation est considérée comme un vrai plus sur les championnats principaux, même si elle n'est pas toujours possible partout. L'idée d'organiser certains formats (doublette, tête-à-tête) sur le même site, avec animation, est jugée pertinente pour renforcer l'intérêt des compétitions.

- Tête à tête féminin à Revel, délégué Jean-Christian GES

Les conditions et le déroulement de la compétition ont été similaires à ceux observés lors de la doublette senior.

g) Bilan des championnats régionaux : Gourdon, Revel, La Palme, Villefranche de Rouerque

- Gourdon : délégué Guy MALBERT

Bonne organisation, dans un parc agréable et bien aménagé. A noter : quelques intrusions de couleuvres sur les terrains, anecdotiques mais réelles.

Plusieurs intervenants ont estimé que le niveau de jeu était en deçà des attentes.

En revanche, l'organisation de l'événement a été jugée satisfaisante et bien maîtrisée.

- Revel : délégué Gilbert DUCASSE

L'organisation de l'événement s'est déroulée sans accroc, notamment en ce qui concerne les repas, largement appréciés. Le niveau de jeu a été jugé globalement bon, bien que certaines équipes, notamment féminines, aient terminé très tard (jusqu'à minuit). Le bilan sportif de la Haute-Garonne est mitigé, avec peu de victoires, malgré un bon départ. Un titre a toutefois été remporté en triplète mixte, et une autre équipe s'est qualifiée pour le championnat de France. L'ensemble de l'événement a été bien orchestré, tant sur le plan logistique que dans l'accompagnement des équipes.

- La Palme : déléguée Angélique SOURNAC

L'hôtel était situé à seulement 13 minutes du site, ce qui était appréciable. Petit souci au niveau de l'intendance (serviettes et petit-déjeuner).

La journée de samedi s'est bien déroulée dans l'ensemble.

La restauration, située à 800 mètres à pied, était de bonne qualité et constante sur les trois jours.

L'organisation a pu compter sur de nombreux bénévoles investis, ce qui a beaucoup aidé.

La journée du dimanche a été plus compliquée en ce qui concerne la cohabitation avec les jeunes.

Le site s'est avéré inadapté pour accueillir en simultané des compétitions adultes et jeunes : trop de monde, trop de bruit, et un manque d'espace évident.

Ces conditions ont rendu la gestion du championnat particulièrement complexe ce jour-là.

La journée du lundi a été plus calme donc plus agréable.

Notons les excellents résultats sportifs :

► Doublette féminine : Belle victoire d'Audrey et Stéphanie.

► Tête-à-tête masculin : Donovan s'est imposé avec brio.

► Tête-à-tête féminin : Nadège a atteint la finale, où elle s'est inclinée face à Estelle Tolsa.

► Triplète promotion deux équipes, Castanet et Villefranche, se sont inclinées en demi-finale.

Le week-end a été globalement positif, avec de bons résultats sportifs et une bonne implication des bénévoles. Quelques points d'organisation sont à revoir, notamment la cohabitation jeunes/adultes et les aspects techniques liés au matériel de score.

- Triplète Jeunes : délégué Alain AZEMA (bilan présenté par Raymond NEVEU en l'absence d'Alain AZEMA)

Comme certains l'ont souligné, il ne faut pas négliger l'impact de la présence des jeunes accompagnés de leurs parents et familles. Le site manquait clairement d'espace pour accueillir tout ce monde, ce qui a complexifié la gestion de l'événement.

Francis RICARD prend la parole :

Un dysfonctionnement a été signalé concernant la gestion des repas, en particulier pour les éducateurs. Ceux-ci étaient censés se restaurer à 800 mètres de là, dans la salle des fêtes, laissant les jeunes seuls. J'ai personnellement contesté cette organisation, car il n'était pas envisageable que les enfants mangent sans encadrement. Cela a entraîné des tensions, des repas en surplus, et des plaintes sur la qualité et la quantité de nourriture.

La cohabitation du championnat triplète jeunes avec une autre compétition adulte sur le même site s'est révélée intenable.

Pour rappel, organiser deux championnats simultanément nécessitait jusqu'à 80 terrains sur une esplanade qui n'était pas conçue pour cela. Le terrain était saturé, ce qui a généré des conflits inévitables entre participants jeunes et adultes.

Le comité départemental organisateur était entièrement renouvelé, sans expérience des éditions précédentes. L'organisation a été confiée au club de La Palme, sans accompagnement ni transmission des bonnes pratiques.

À l'avenir, le championnat régional triplète jeunes se tiendra de manière indépendante, sur un site et à une date séparés du championnat adulte. Cette décision a été prise suite à la demande du collègue des éducateurs, afin d'assurer de meilleures conditions pour tous.

Une vérification est en cours pour s'assurer que tous les jeunes ont bien reçu leurs équipements. On souhaite éviter les problèmes rencontrés l'année précédente (pantalons manquants, tailles inadaptées).

Une amélioration notable cette année : les membres de la commission jeunes ont tenu la table de marque, ce qui avait été jugé irréalisable l'année précédente.

En revanche, il est logique qu'une personne en charge de la table ne puisse pas, en parallèle, gérer des activités commerciales (vente de vêtements), comme cela a été le cas.

● Villefranche de Rouergue : délégués Joël LANOTTE et Jean-Christian GES

► Doublettes JP et Tir de précision juniors : L'événement s'est déroulé sur un terrain de football stabilisé, sans ombrage, ce qui a causé une forte exposition à la chaleur. Le parking, situé à environ 500 mètres, compliquait l'accès au site. Une équipe de Gagnac était absente le samedi matin. Aucune information officielle n'avait été transmise à l'organisation en amont.

L'organisation de la restauration était insuffisante : aucun service prévu, chacun devait se servir.

Malgré la chaleur, il a été possible de prendre les repas à l'extérieur.

L'événement s'est déroulé dans des conditions matérielles modestes, avec un manque de matériel et une coordination arbitrale parfois inégale.

Résultats sportifs : Aucun résultat chez les jeunes, élimination des seniors masculins en seconde session de repêchage et les seniors féminines atteignent les quarts de finale.

Suite aux qualifications de certaines équipes aux championnats de France, il faut prévoir des délégués supplémentaires :

- ST YRIEX : Tête à tête masculin + Doublette féminin ⇒ Raymond NEVEU et Frédéric DEBEZI (à confirmer)
- MILLAU : Tête à tête féminin ⇒ Angélique SOURNAC
- ST CYPRIEN : Doublettes JP ⇒ Guy MALBERT

h) Bilan du trophée départemental vétérans

Le trophée s'est déroulé dans de très bonnes conditions malgré une météo incertaine le matin. Heureusement, les parties ont pu se jouer l'après-midi sur des terrains en excellent état, à Montastruc.

L'ambiance était conviviale, et la participation, en nette hausse par rapport à l'année précédente, a été très satisfaisante.

Les joueurs étaient ravis, notamment les vainqueurs qui ont reçu une récompense de 300 € chacun. Seules deux équipes ont été disqualifiées, s'étant égarées en chemin. L'organisation dans l'ensemble a été bien perçue.

i) Bilan des divers concours régionaux et nationaux : Plaisance, Miremont (jeunes), Colomiers (régionaux et national mixte)

● **Plaisance :**

Belle compétition dans l'ensemble, avec un arbitrage de très bonne qualité d'une arbitre régionale de l'Aude.

La finale s'est jouée tardivement, avec une fin vers 23h30.

● **Miremont :** délégué Raymond NEVEU

Un constat préoccupant a été fait lors des dernières compétitions jeunes : la participation a été très faible, malgré les efforts d'organisation. Le régional a réuni seulement 4 équipes minimales, 8 cadets et 7 juniors, ce qui est largement insuffisant.

Plusieurs raisons ont été évoquées :

- Mauvaise coordination des calendriers, avec des compétitions jeunes placées face à des nationaux.
- Manque d'engagement de certains clubs et éducateurs à mobiliser les jeunes.
- Désintérêt progressif des jeunes qui se sentent découragés par des compétitions trop élitistes où ils affrontent directement les meilleurs.

Francis RICARD prend la parole :

Un appel fort a été lancé : revenir à une pétanque ludique et formatrice, où les enfants prennent plaisir à jouer, sans pression de performance immédiate. L'objectif doit être de susciter l'envie de revenir, non pas d'élire les meilleurs dès les premières parties.

Le rôle du futur CTFR (Conseiller Technique Fédéral Régional) sera primordial pour le développement massif de la pratique chez les jeunes, plutôt que sur l'encadrement de l'élite. Il faut imaginer des formats simples, conviviaux et inclusifs, où chaque enfant, quel que soit son niveau, trouve sa place.

Autres points soulevés :

- La notion d'école de pétanque obligatoire pour les ententes CDC est vue comme un frein. Trop d'écoles sont perçues comme des « teams de champions » excluant les débutants.
- Des problèmes d'information persistent, notamment concernant la licence jeune possible dès le 1er octobre, peu connue des présidents de club.
- Enfin, le travail avec le milieu scolaire est encouragé et donne déjà de bons résultats, ouvrant une piste pour le futur.

Le message essentiel est sans équivoque : il faut d'abord transmettre le plaisir de jouer, avant de parler de compétition. Sans cette approche, l'avenir de la pétanque chez les jeunes est en danger.

● **Colomiers :** délégué Paul CORBI

Les compétitions organisées à Colomiers, tant régionales que nationales, se sont globalement très bien déroulées.

Brigitte SANS : Pour le National triplette mixte ⇒ 140 équipes présentes (2 absentes). Très bonne organisation, ambiance agréable, avec une finale de qualité. Seul petit bémol : quelques écarts sur les tenues, mais globalement bien gérés. L'arbitrage, assuré notamment par un arbitre de l'Ariège, a été apprécié.

Paul CORBI : Pour le Régional ⇔ déroulement fluide, météo favorable. Un effort particulier a été fait sur les tenues, avec une exigence de bas identiques pour tous les joueurs, appliquée avec succès grâce à la fermeté de l'organisation.

Un incident météo (orage) a contraint l'organisation à terminer une compétition dans le boulodrome couvert.

j) Bilan des championnats de France de PONTORSON

Délégués : Patrick HUGUET et Angélique SOURNAC

Championnat organisé à l'hippodrome sur des terrains peu adaptés (gravier, sol dur) rendant le jeu difficile.

Le démarrage a été chaotique : problèmes de stationnement et lancement retardé (8h30 au lieu de 8h00).

Côté restauration, les repas (25 €) étaient corrects mais jugés chers.

Gîte confortable et bien situé, à seulement 12 minutes du site de compétition. La seule contrainte liée à la mixité concernait l'accès aux salles de bain, parfois source de tension pour être prêt à temps. Malgré cela, la cohésion et la bonne entente au sein du groupe hébergé ont été au rendez-vous.

Résultats sportifs :

L'équipe féminine, composée de Nadège Biau, Marie Cieutat et Debbie Hemery, s'est inclinée en 32e de finale face à une formation du Tarn (Goxe, Larroque, Lopes).

L'équipe masculine composée de Kenny Champigneul-Coutant, Charles Schmitt et Christophe Burkler a été éliminée en 16e de finale par l'équipe Lacroix, Doerr et Matraglia, future championne de France.

3) FINANCES

a) Point sur les licences 2025

Intervention de Brigitte SANS :

À ce jour, nous comptons 10 781 licences. L'objectif des 11 000 ne sera donc pas atteint cette année. Néanmoins, le budget ayant été établi sur la base de 10 500 licences, la situation reste cohérente avec les prévisions.

Au niveau national, on recense 305 470 licenciés répartis dans 5 687 clubs, soit une progression de 3000 licences par rapport à la même période en 2024.

Le plan comptable a été entièrement retravaillé pour correspondre à celui de la Fédération.

Toutes les écritures comptables actuelles suivent désormais cette nouvelle base.

Un nouveau format de présentation sera proposé au Congrès, plus clair et conforme aux exigences fédérales.

Intervention de Raymond LE MANACH :

Brigitte et Paul ont récemment validé une formation certifiée en gestion administrative, leur permettant de réviser certains aspects réglementaires et organisationnels.

Un travail de révision du règlement intérieur est en cours.

b) Point de trésorerie : paiement des arbitres et teneurs de table, encaissement des sommes dues par les clubs pour les qualificatifs

La majorité des districts ont soldé les paiements liés aux phases qualificatives et aux arbitres.

Un rappel de vigilance est fait : les compétitions concernées datent de février et mars, il est donc important de finaliser ces règlements rapidement.

c) **Bilan financier des championnats régionaux à REVEL**

Raymond LE MANACH présente le bilan financier des cinq championnats organisés à Revel, (triplette masculines, féminines, mixtes, vétérans et doublettes mixtes) en lien avec une convention adoptée lors de la préparation de ces championnats :

- Le bénéfice éventuel de l'événement est entièrement reversé au club de Revel.
- Le déficit éventuel est pris en charge par le CD31.

Le bilan financier est présenté au vote. Il fait état d'un bénéfice de 2306 €.

Résultat des votes avec 17 membres élus présents :

Oui : 16 Non : 0 Abstention : 1

Le bilan est donc approuvé, et la somme sera versée au club de REVEL

4) DIVERS

- Badges officiels

Des badges officiels ont été conçus afin d'être portés systématiquement lors des déplacements en délégation, afin de renforcer la visibilité et la légitimité des représentants.

Un remerciement particulier est adressé à Joël LANOTTE pour cette initiative.

- Veste officielle

Les polos gris conviennent en période chaude, mais sont insuffisants par temps frais. Les vestes noires actuelles, trop chaudes et non conformes (absence de flocage CD31), ne peuvent être portées en Championnat de France.

Décision validée : commande de vestes légères floquées « CD31 » et HAUTE-GARONNE, identiques aux polos gris, auprès du fournisseur.

- Concours sauvages

Malgré plusieurs rappels, des concours non autorisés continuent d'être organisés.

Il est rappelé avec insistance que toute manifestation hors calendrier doit être préalablement validée par le district, quelle qu'elle soit.

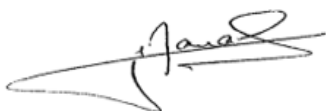
Comme annoncé en début de réunion, à compter de 2026, toute compétition dépourvue d'arbitre ne sera plus reconnue officiellement : les résultats ne seront pas pris en compte. Les points ne seront donc pas attribués.

Nous devons réfléchir à l'instauration d'un calendrier bis, qui fera état des concours « animations », sans arbitre, qui se dérouleront en quatre parties.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le mercredi 17 septembre 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h15.

Le président,
Raymond LE MANACH



La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

